



57^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Point 10 – Coopération technique – débat général

Intervention du Luxembourg
9 octobre 2024

Merci, Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe aux déclarations de l'Union européenne.

Au cours des trois dernières années, ma délégation a participé activement aux efforts de dynamisation du point 10. Ainsi, nous avons fait une contribution volontaire au Fonds volontaire pour la coopération technique ; par ailleurs, nous avons rassemblé un groupe transrégional de 55 pays autour d'une déclaration conjointe soulignant l'importance de concevoir le point 10 comme une opportunité concrète pour faire avancer la réalisation de tous les droits humains. Enfin, nous avons signé un accord-cadre avec le Haut-Commissaire qui vise notamment à soutenir financièrement le renforcement des capacités locales en déployant des Conseillers du Haut-Commissariat dans les Bureaux locaux et régionaux.

Le point 10 concrétise l'engagement de la résolution 60/251 en faveur d'une coopération constructive, fondée sur le dialogue et les besoins réels des pays et de leurs populations. Ce travail promeut le respect, la protection et la réalisation des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, le droit au développement et le droit à un environnement propre, sain et durable, ainsi que les objectifs de développement durable.

Nous félicitons dès lors la **Thaïlande et le groupe des co-auteurs** pour la résolution présentée lors de cette session, qui met en exergue les rôles importants et complémentaires des institutions nationales des droits humains et des mécanismes nationaux de mise en œuvre. Elle renouvelle la demande au Haut-Commissariat d'établir et de maintenir un répertoire en ligne des activités de coopération technique et de renforcement des capacités. Une fois mis en place, tous les pays et autres parties prenantes devraient en faire usage.

Ma délégation aurait salué la possibilité d'un dialogue interactif sur l'appui technique fourni au **Yémen**, dont le peuple continue de souffrir sous l'occupation des Houthis. Ces derniers doivent libérer le personnel de l'ONU sans délai et sans conditions. La situation humanitaire et la situation des droits humains restent accablantes. Nous encourageons vivement le groupe des co-auteurs de la résolution de considérer l'introduction d'une révision orale pour permettre au Conseil d'aborder la situation au Yémen lors de l'une de ses prochaines sessions.

Enfin, nous rendons hommage aux délégations de pays qui présentent des résolutions pour améliorer la situation des droits humains chez eux : au Honduras, en Haïti, en Colombie, en Somalie, en Géorgie ou encore dans les Îles Marshall ; nous leur souhaitons plein succès dans la mise en œuvre ensemble avec le Haut-Commissariat et d'autres parties prenantes.

Je vous remercie de votre attention.

(407 mots/2m30s)